

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2017

**Convoqués : 11**

**Présents : 7**

**Absents : CLENET Remy**

**ANDRIEU Yolaine**

**AGRICOL Stephane (procuration)**

**BARONNET-ROCHE Eva**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Désignation d'une secrétaire de séance : M. LEUDIERE Fabrice.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## Délibérations

1- A l'unanimité Le conseil autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

2- Demande de subvention au titre des amendes de police . Le dossier est présenté par M. VERSTRAETE aux membres du conseil. Il concerne la continuité de la mise en sécurité et de circulation du village. Le devis s'élève à 9347 € HT . Après délibération, le conseil à l'unanimité:

a- Donne un avis favorable au projet

b- Sollicite une subvention du conseil Général au taux le plus élevé

c- Autorise le Maire à signer tous documents concernant le projet.

3- Chèques emplois service universels - Annulation de délibération du 11/05/2016

Pour des raisons financières (frais de gestions trop élevés) ce type de paiement est retiré .

Une modification du règlement intérieur de l'école sera rédigé pour mise à jour .

Voté à l'unanimité.

4 et 5 – création et adhésion d'un service commun intercommunal « en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie au sein de la communauté de commune.

Le projet datant de 2015 avait à l'époque été refusé. Cette nouvelle mouture propose une démarche participative avec embauche d'un salarié afin d'harmoniser les systèmes dans

toutes les communes. La rémunération prévue sera fixée à hauteur de 20% des économies réalisées par cette mutualisation.

Voté à l'unanimité.

**6-** Dotation d'équipement des territoires ruraux concernant l'action débutée en 2015 sur l'agenda d'accessibilité programmée.

la commune s'était engagée sur une durée de 3 ans, à rendre ses ERP / IOP accessibles aux personnes handicapées. Pour des raisons financières, en 2016 les prévisions de travaux avaient été « gelées ».

Cette année il est donc prévu de cumuler 2 années de travaux pour un devis chiffré à 17529 € HT. Ces travaux concernent l'accessibilité de l'école, de la Mairie, ainsi que l'aire de jeux et le terrain de foot. Signalisation visuelle et tactile , terrassement, boucles magnétiques etc..

Le conseil à l'unanimité :

- a) donne un avis favorable
- b) sollicite une dotation (DETR) auprès du C.G.
- c) autorise le Maire à signer tout document concernant le projet.

### **Affaires communales :**

#### **Personnel :**

-La titularisation de Michel PIED est en cours

-La charge de travail toujours grandissante de Valérie POUPLIN due à la complexité de ses nouvelles missions (dématérialisation etc...) obligent la Mairie à explorer de nouvelles pistes pour l'accompagner dans sa tâche. A l'essai en partenariat avec l'association « Airelles » à partir du 02/02 , une personne viendra en renfort (ou remplacement) aux heures d'ouverture du secrétariat pour un coût de 20€ de l'heure pour la prestation de service .

-Sabrina DURAND suit un stage BAFD pour devenir directrice stagiaire de centre aéré et pouvoir encadrer l'accueil périscolaire.

#### **Finances :**

- Le plus gros emprunt de la commune (700 000€ concernant l'école) prit en 2007 pour une durée de 30 ans au taux de 5.05% va être renégocié à la baisse.

- situation budgétaire:

budget principal	fonctionnement : + 28 828 €
	investissement : - 17 287 €
budget assainissement	fonctionnement : + 837 €
	investissement : + 9000 €
budget locaux commerciaux	fonctionnement : + 2000 €
	investissement : + 4000 €

- installation d'une climatisation réversible dans l'appartement de fonction du presbytère ainsi que dans les bureaux du secrétariat de la mairie.

### **Environnement :**

- Reprise des travaux pour l'AD'AP (confère delib 6) .
- Tout le matériel commandé pour la mise en sécurité de la voirie et financé au titre des amendes de police de l'année 2015 à enfin été réceptionné et sera installé par les agents communaux dans le courant du premier semestre dans les rues concernées du village.
- Une demande de renforcement du réseau électrique est en cours auprès du SMEG (syndicat d'électricité) pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la partie « route de Vers ».
- Un projet d'achat de nouveaux candélabres à Led est également prévu dans la continuité du centre du village vers le chemin de la croix sur cette même « route de Vers ».
- De nouveaux jeux pour enfant seront à l'étude par une commission en fin d'année pour remplacer ceux qui n'étaient plus aux normes en vigueur et que la mairie avait dû retirer.
- A titre d'information, 2 nouvelles autorisations entre les communes de Vers et Castillon du Gard ont été signées pour l'exploitation de nouvelles carrières.

## **Culture :**

- A partir de septembre 2017 la dotation de l'état diminuera de 10 € par enfant pour les activités d'accueil et de loisirs périscolaire.

La législation impose également la mise en place de nouvelles structure d'encadrement.

- \*1 directeur/trice stagiaire (formation de Sabrina DURAND)
- \*1 encadrant qualifié pour 14 enfants de moins de 6 ans
- \*1 encadrant qualifié pour 18 enfants de plus de 6 ans
- \*1 encadrant sans qualification spécifique

En contrepartie ce dispositif permettra d'espérer de la CAF un soutien financier de l'ordre de 50 centimes par heure et par enfant (soit environ 1600€ par ans ) qui compenserait la baisse de dotation de l'état.

- Le 11 fevrier 2017 exposition et conférence sur le Phylloxéra.
- L'association BAB'ART propose une adhésion à l'Artoteque. Pour environ 200€ par ans , possibilité d'exposer et faire connaître des œuvres d' artistes aux enfants dans l'enceinte de l'école, et dans la mairie pour le public Argillierois. Le renouvellement des œuvres reste à notre convenance.
- L'association du chemin « Urbain V » (chemin historique allant de Nasbinal à Avignon et passant par Argilliers) sollicite un soutien financier auprès de la Mairie. En contrepartie l'association assure la promotion touristique du village au travers de son site Internet, manifestations et guide.

## **Communauté de Commune :**

- Pour cette année la ComCom prévoit déjà une perte de recette brute de 4 millions d'Euros et laisse entendre pour les années à venir des baisses d'aides aux communes dans différents secteurs.
- Un plan local d'habitation est porté au vote pour la construction de logements sociaux dans les villages qui en ont la possibilité.
- Le conseil communautaire va débattre sur l'évolution du PLU intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé ,Mr le maire lève la séance à 21h27

